

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le premier juillet précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 19

MMES, MM. Jean-Marc ALEMANY, Grégory BAERT, Pierre BARRUCAND, Leslie BIBOLLET, Sébastien BRIAND, Sébastien CHALLAMEL, Claude CHARBONNIER, Stéphane CHAUSSON, Pascal CHEVALLEREAU, Claude COLLOMB-PATTON, Bruno DUMEIGNIL, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN, Sophie GRESILLON, Serge HUDRY, Catherine MANIGLIER, Sonia PAPAZIAN, Christine RUFFON, Gaëlle VERJUS

Pouvoirs : 3

MMES, MM. Mireille CHAPUS à Claude CHARBONNIER, Yannick DEFRENNE à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Didier THÉVENET à Sonia PAPAZIAN

Excusés : 3

MME, MM. Benjamin FAVRE-BONVIN, Hélène FAVRE BONVIN, Marc MISSILLIER

Absents : 3

MMES, M. Franck PACCARD, Aurélia PETER, Brigitte VULLIET

Secrétaire de séance : M. Grégory BAERT

[DEL2026-088 - RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « déchets » du 17 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires dans sa séance du 30 juin 2026 ;

En vertu, de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité ci-annexé retraçant l'activité de la CCVT en application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales au titre de l'exercice 2025.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Grégory BAERT



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Baert".

Délibération transmise en Préfecture le 20 juillet 2026
Publiée le 20 juillet 2026



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS



Année 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2025

Depuis la **loi n° 95-101 du 2 février 1995**, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** ».

Le **décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015** portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

1	LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1.1.1	Territoire desservi et population	4
1.1.2	Déchets pris en charge par le service	5
1.2	LA COLLECTE DES DECHETS : Organisation	7
1.2.1	La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)	7
1.2.2	La Collecte en porte à porte des biodéchets – réservée aux professionnels	7
1.2.3	Les déchetteries	8
1.2.4	La collecte de cartons.....	9
1.3	LA COLLECTE DES DECHETS : Bilan et tonnages.....	10
1.3.1	Les tonnages 2025.....	10
1.3.2	Les déchets ménagers (hors déchetteries).....	13
1.3.3	Les biodéchets.....	16
1.3.4	Les déchets de déchetteries et les cartons bruns.....	17
1.4	PREVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION :	20
1.5	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT.....	22
2	LES INDICATEURS FINANCIERS	23
2.1	Présentation budgétaire.....	23
2.2	Section fonctionnement : « faire tourner le service au quotidien »	25
2.3	Section d'investissement : « construire l'avenir ».....	28
2.4	Recettes issues de la vente des matériaux.....	31
2.5	Soutiens issus des Eco organismes	31
2.6	Coût aidé.....	32
2.7	Prévision des investissements pour 2026.....	35

1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1.1 Territoire desservi et population

Située en Haute-Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) regroupe 12 communes pour une superficie totale de 349,70 km².



Le territoire de la CCVT est à dominante rurale, marqué par une importante augmentation de la population en périodes saisonnières essentiellement liée aux flux touristiques.

En 2025, la population permanente de la CCVT était de **19 436 habitants** selon l'INSEE, population prise en compte dans la suite de ce rapport.

Communes	Population
Alex	1 180
La Balme-de-Thuy	471
Le Bouchet-Mont-Charvin	251
Les Clefs	728
La Clusaz	1 657
Dingy-Saint-Clair	1 514
Le Grand-Bornand	2 100
Manigod	1 028
Saint-Jean-de-Sixt	1 600
Serraval	830
Thônes	6 924
Les Villards-sur-Thônes	1 153
Population totale	19 436

* Sources : Insee, RP2023, en géographie au 01/01/2025

1.1.2 Déchets pris en charge par le service

La Communauté de Communes assure la collecte, le transport et le traitement des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** de son territoire.

Elle gère cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2006 à la suite de la délibération n°2005/47 du 7 novembre 2005 et arrêté préfectoral n°2005/2917 du 30 décembre 2005. La commission déchets regroupe 17 élus qui travaillent sur la conduite et l'organisation de la gestion du service.

En 2025, **14 945 tonnes** de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) ont été collectés sur le territoire de la CCVT soit environ **769 kg/an/habitant permanent**.

La quantité de déchets produite par habitant, **supérieure à la moyenne nationale de 571 kg/hab./an (ADEME, 2023)**, inclut les déchets issus de la fréquentation touristique ainsi que ceux des professionnels déposés en déchetterie.

A NOTER :

La « **Population Dotation Générale de Fonctionnement** » est arrêtée à 32280 habitants en 2025 pour la CCVT. Cette donnée ramènerait la quantité de déchets produite à **463 kg/habitant/an**.



Les DMA (Déchets produits par les ménages et déchets des activités économiques) sont collectés différemment suivant leur type, selon le tableau ci-dessous :

TYPE DE DECHETS			Tonnes collectées 2025	
COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE				
ORDURES MENAGERES		228 contenants	4819,44 T	
EMBALLAGES & PAPIERS		185 contenants	1632,58 T	
VERRES		121 contenants	1830,78 T	
COLLECTE EN PORTE A PORTE - réservée aux professionnels				
BIODECHETS		99 professionnels collectés	230,43 T	
COLLECTE EN DECHETTERIES				
	 Déchets verts  Ameublement  Bois  Electroménagers  Incinérables résiduels  Gravats  Laine de roche / Laine de verre  Plâtre  Menuiseries  Lampe  Textiles chaussures  Articles de sport  Petits jouets / bricolage  Huile de friture  Huile de vidange  Capsules de café  Cartouches d'encre  Déchets diffus spécifiques  Piles et accumulateurs  Métaux  Batteries  Extincteurs  Bouteilles gaz			6276,01 T
	 5 sites répartis sur le territoire			
COLLECTE EN COMPACTEURS hors déchetteries				
CARTONS BRUNS		4 compacteurs répartis sur le territoire (Grand-Bornand, La Clusaz, Manigod)	155,66 T	
TOTAL DECHETS			14944,90 T	

1.2 LA COLLECTE DES DECHETS : Organisation

1.2.1 La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)

Les PAV permettent de collecter les déchets du quotidien :

- Ordures ménagères résiduelle dite poubelle noire
- Emballages ménagers (papiers, cartons, alu, acier)
- Contenants verre (bocaux et bouteilles)

La collecte est assurée en régie par la communauté de Commune.

Le territoire compte 124 points de collectes répartis sur les 12 communes de la CCVT, ce qui représente 531 contenants en grande majorité de type semi-enterrés.

	VERRE	EMBALLAGES RECYCLABLES	OM
Contenants	121 (dont 10 aériens)	185 (dont 13 aériens)	228 (dont 10 aériens)
Nombre de PAV	124 répartis sur le territoire		

1.2.2 La Collecte en porte à porte des biodéchets – réservée aux professionnels

Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables.

Cette collecte s'effectue auprès de professionnels de l'alimentaire et de la restauration.

La CCVT fait appel à la société TRI VALLEES pour la collecte et la valorisation de ce type de déchets. Ils sont transformés en énergie et en engrais dans un méthaniseur agricole.



La fréquence des collectes en porte à porte est planifiée en avance et varie selon les saisons (augmentation des passages en été)

En 2025, **99 professionnels** ont bénéficié de la collecte des biodéchets.

1.2.3 Les déchetteries

Le territoire compte **5 déchetteries**, situées sur les communes de THÔNES, SAINT-JEAN-DE-SIXT, MANIGOD, SERRAVAL et DINGY-SAINT-CLAIR. Les 5 déchetteries sont gérées en régie par la CCVT.

L'accès aux déchetteries intercommunales est réservé aux usagers du territoire, résidents permanents et ponctuels. Les professionnels sont tolérés sous conditions dans les déchetteries de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et Digny-Saint-Clair.

DECHETS ACCEPTES					
	THONES	ST JEAN DE SIXT	DINGY ST CLAIR	MANIGOD	SERRAVAL
 DECHETS VERTS	X	X	X	X	
 AMEUBLEMENT	X	X	X	X	
 BOIS	X	X	X		
 METAUX	X	X	X	X	X
 RESIDUELS	X	X	X	X	X
 CARTONS	X	X	X	X	X
 GRAVATS	X	X	X	X	
 PLATRE	X	X	X	X	
 LAINE DE ROCHE / LAINE DE VERRE	X	X	X	X	
 MENUISERIES	X	X	X	X	
 ELECTROMENAGERS	X	X	X	X	X
 TEXTILES CHAUSSURES	X	X	X	X	X
 ARTICLES DE SPORT	X	X	X		
 VELOS	X	X	X		
 PETITE JOUETS / BRICOLAGE	X	X	X	X	
 HUILE DE FRITURE	X	X	X	X	
 HUILE DE VIDANGE	X	X	X	X	
 CAPSULES CAFE	X	X	X	X	
 CARTOUCHES ENCRE	X	X	X	X	
 DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	X	X	X	X	
 PILES ET ACCUMULATEURS	X	X	X	X	
 LAMPES	X	X	X	X	
 BATTERIES	X	X	X	X	
 BOUTEILLES GAZ CAMPING CAR	X	X	X		
 EXTINCTEURS	X	X	X		
 PNEUS	X	X	X		
 RADIOGRAPHIES	X	X	X	X	
 CADAVRES ANIMAUX	X	X			
 AMIANTE	X	X			

DÉCHETS INTERDITS

☐ Armes	☐ Déchets industriels et assimilés
☐ Bouteille de gaz	☐ Déchets contaminés de la profession médicale
☐ Cuve de fioul, sauf si de petite taille et obligatoirement avec certificat de dépollution	☐ Déchets radioactifs
☐ Enrobé	☐ Médicaments
☐ Explosifs	
☐ Déchets dépassant les dimensions permettant leur stockage en benne (poutres trop longues, bateau, grosse cuve, ...)	

DÉCHETS INTERDITS POUR LES PROFESSIONNELS

☐ Huile minérale	☐ Pneus	☐ Végétaux
--------------------------------------	-----------------------------	--------------------------------

DÉCHETS LIMITÉS EN VOLUME OU EN QUANTITÉ

Afin de ne pas saturer les contenants, l'apport de certains types de déchets est limité à **2 m³/jour**.

≈ Bois de caquettes et palettes	≈ Gravats	≈ Pneus
≈ Encombrants	≈ Résiduels incinérables	≈ Végétaux

Horaires d'ouverture des sites :

SAINT JEAN DE SIXT	THONES	DINGY-ST-CLAIR
Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi	Le Mercredi
13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 17h30
Le samedi	Le samedi	Le samedi
8h - 12h & 13h30 - 18h	8h - 12h & 13h30 - 18h	8h - 12h & 13h30 - 17h30

MANIGOD	SERRAVAL
Le Mercredi	Le lundi
13h30 - 17h30	14h - 17h
Le samedi	Le samedi
8h - 12h & 13h30 - 17h30	9h - 12h

1.2.4 La collecte de cartons

La CCVT met à disposition des usagers du territoire, quatre compacteurs à cartons bruns situés au cœur des stations de sport d'hiver. Ces compacteurs sont situés :

- Chemin de l'Andran au col de Merdassier sur la commune de Manigod.
- ZA de Gotty sur la commune de La Clusaz.
- La Place sur la commune du Grand-Bornand.
- Le parking du cimetière sur la commune du Grand-Bornand.

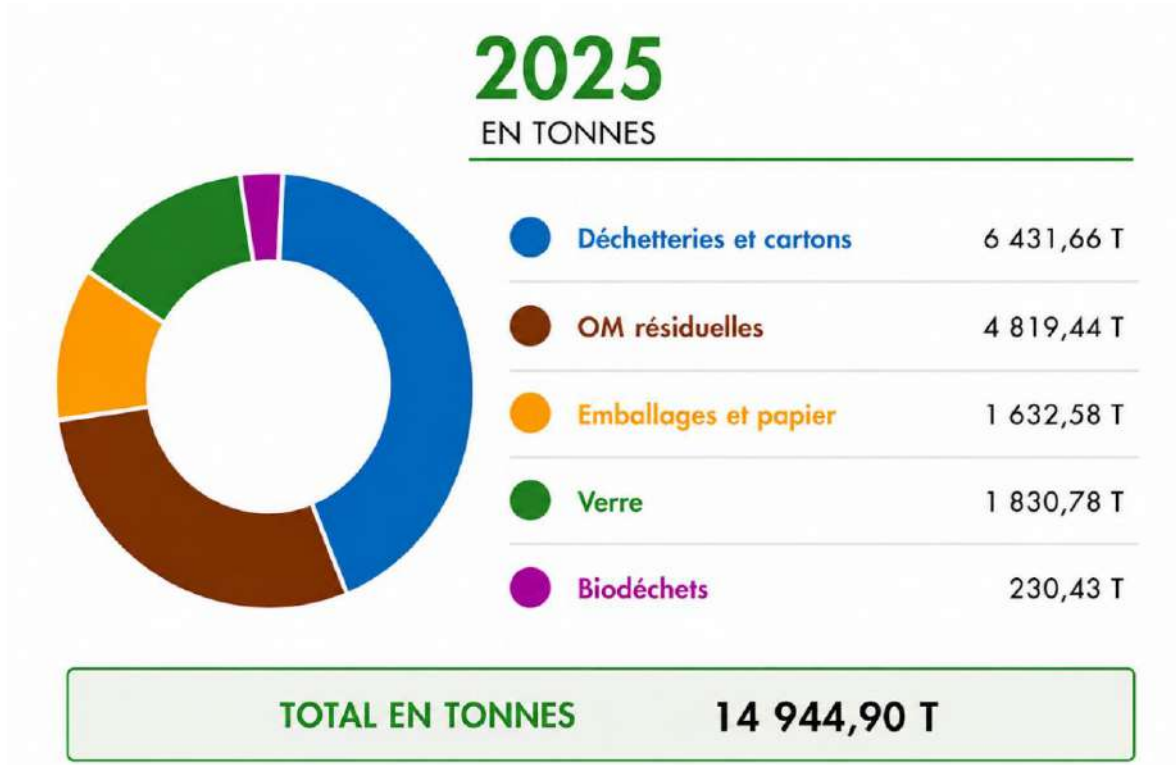
Ils sont accessibles aux professionnels et aux particuliers 7J/7 et 24H/24

Ils viennent en complément des compacteurs et bennes cartons installés sur les déchetteries de Thônes, Saint Jean de Sixt et Digny-Saint-Clair.

1.3 LA COLLECTE DES DECHETS : Bilan et tonnages

1.3.1 Les tonnages 2025

▪ Répartition annuelle par type de collecte



Emballages papiers = quantités collectées dont 493 T de refus de tri pour 2025

▪ Evolution des Tonnages collectés par rapport à N-1



■ Répartition des flux collectés sur les 10 dernières années

	 Déchetteries et cartons	 OMR	 Emb. et papiers	 Verre	 Biodéchets
2025 19 436 hab. Evolution 2025 / 2015	6 432 t 781 t 13,82% ↑	4 819 t -1 349 t -21,87% ↓	1 633 t 326 t 24,94% ↑	1 831 t 292 t 18,97% ↑	230 t 28 t 13,86% ↑
	331 kg/hab 33 kg/hab 11,15% ↑	248 kg/hab -77 kg/hab -23,70% ↓	84 kg/hab 15 kg/hab 22,01% ↑	94 kg/hab 13 kg/hab 16,18% ↑	12 kg/hab 1 kg/hab 9,09% ↑
2024 19 296 hab.	6 351 t 329 kg/hab	4 968 t 257 kg/hab	1 576 t 82 kg/hab	1 694 t 88 kg/hab	222 t 11 kg/hab
2023 19 222 hab.	5 750 t 299 kg/hab	4 947 t 257 kg/hab	1 506 t 78 kg/hab	1 764 t 92 kg/hab	227 t 12 kg/hab
2022 19 213 hab.	5 802 t 302 kg/hab	5 620 t 293 kg/hab	1 380 t 72 kg/hab	1 897 t 99 kg/hab	254 t 13 kg/hab
2021 19 197 hab.	6 103 t 298 kg/hab	5 448 t 278 kg/hab	1 273 t 66 kg/hab	1 607 t 87 kg/hab	176 t 9 kg/hab
2019 19 124 hab.	6 058 t 317 kg/hab	5 671 t 297 kg/hab	1 275 t 67 kg/hab	1 590 t 83 kg/hab	226 t 12 kg/hab
2018 19 724 hab.	6 474 t 328 kg/hab	5 801 t 294 kg/hab	1 329 t 67 kg/hab	1 654 t 84 kg/hab	267 t 14 kg/hab
2017 19 478 hab.	5 905 t 303 kg/hab	5 857 t 301 kg/hab	1 483 t 76 kg/hab	1 726 t 89 kg/hab	202 t 10 kg/hab
2016 19 204 hab.	6 406 t 334 kg/hab	6 140 t 320 kg/hab	1 415 t 74 kg/hab	1 649 t 86 kg/hab	
2015 18 980 hab.	5 651 t 298 kg/hab	6 168 t 325 kg/hab	1 307 t 69 kg/hab	1 539 t 81 kg/hab	

Entre 2015 et 2025, la population du territoire a connu une légère augmentation, passant d'environ 18980 à 19436 habitants. Sur cette même période, **la production totale de déchets ménagers et assimilés par habitant demeure globalement stable**, passant de 773 kg/an en 2015 à 769 kg/an en 2025. Soit une **diminution de 0,49 % sur les dix dernières années**.

L'analyse par flux met en évidence une **réduction notable des ordures ménagères résiduelles**, compensée par une **augmentation des flux orientés vers les filières de tri et de valorisation**, toutefois ces améliorations sont à relativiser car ces quantités collectées ne font pas ressortir la part des refus de tri.

Refus de tri = déchets déposés en collecte sélective mais qui repartent en incinération (OMr)

▪ Focus sur les refus de tri

Année	OM collectées	Emb. et papiers collectés	Refus de tri (taux)	OM ^r réelles (collectées + refus de tri)	Emballages valorisables (collectés – refus de tri)
 2025 Avancement positif	4 819 t ▼ - 149 t (-3%) vs 2024	1 633 t ↗ + 57 t (+4%) vs 2024	493 t ↗ + 68 t (+16%)	5 312 t ▼ - 81 t (-2%) vs 2024	1 140 t ▼ - 12 t (-1%) vs 2024
 2024 Référence	4 968 t	1 576 t	425 t	5 393 t	1 152 t

L'analyse montre que les OMR réelles sont bien supérieures aux quantités d'OMR collectées, traduisant **une part significative de déchets divers non valorisables jetés dans les conteneurs d'Emballage**.

Cette présence de refus de tri au sein de la collecte sélective montre la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et d'optimisation des consignes de tri auprès du grand public.

1.3.2 Les déchets ménagers (hors déchetteries)

◇ LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

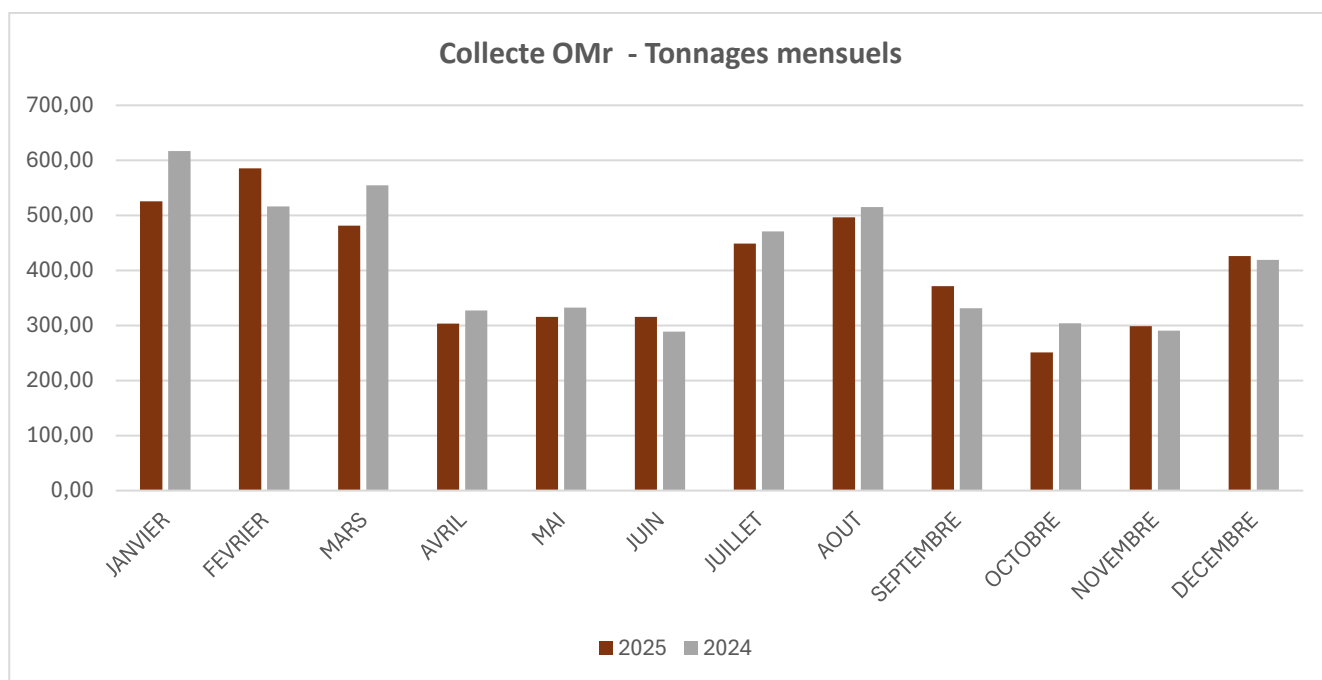
En 2025, les OMr représentent **56,6% des déchets ménagers** collectés par la collectivité.



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES collectées en 2025

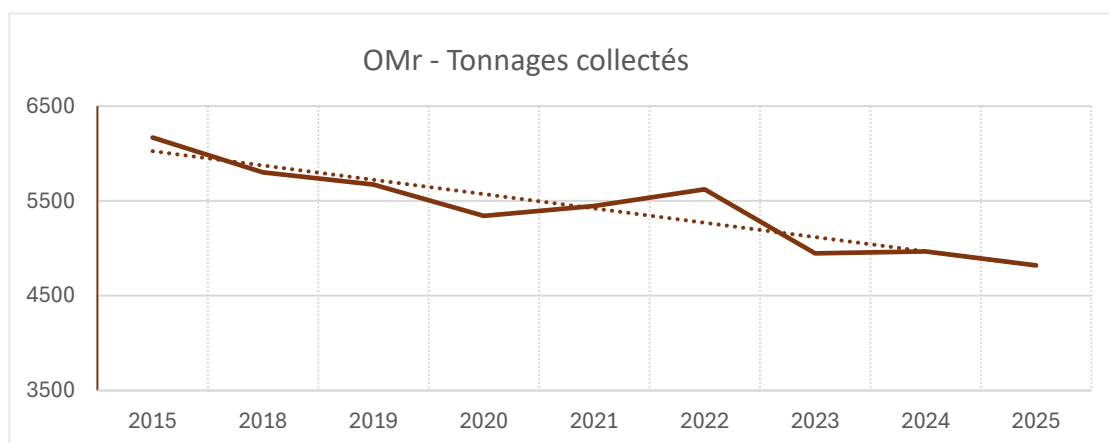
4 819 Tonnes,

Soit **248 kg/hab.** permanent contre 257 kg/hab en 2024



Les quantités d'ordures ménagères résiduelles varient considérablement d'un mois à l'autre du fait du flux touristique en hiver et en été. En moyenne **494 Kg / mois en haute saison** et **309 Kg / mois en basse saison** soit une augmentation de quasiment 60 % entre les deux périodes.

▪ Evolution des tonnages d'OMr collectés sur 10 ans :



◇ LE TRI SELECTIF (EMBALLAGES ET VERRES)

En 2025, les déchets issus du tri sélectif représentent **40,7 % des déchets ménagers** collectés par la collectivité.

▪ Tonnage des déchets recyclables collectés en 2025 :

Le total des déchets recyclables collectés en 2025 s'élève à **3 464 tonnes**.

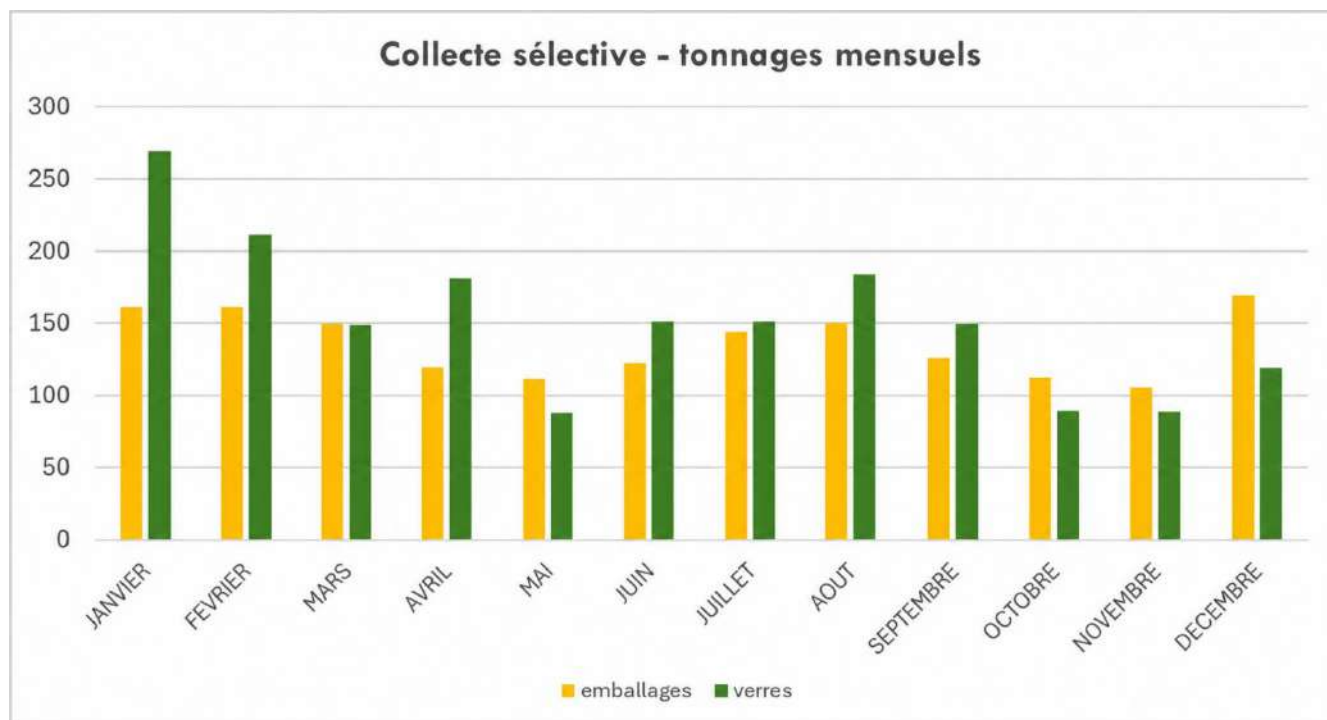


EMBALLAGES ET PAPIERS collectés en 2025

1 633 Tonnes.

VERRE collecté en 2025

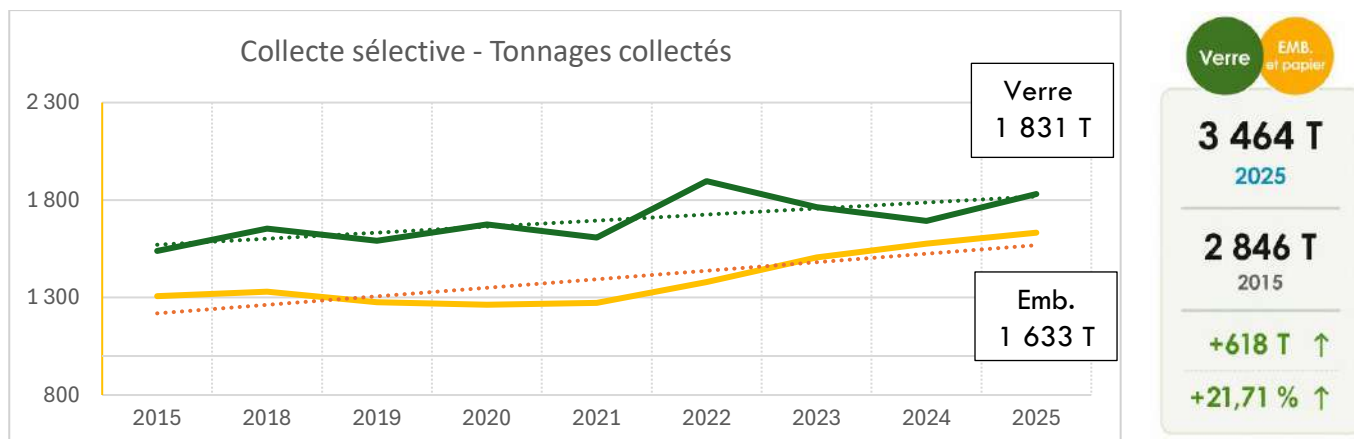
1 831 Tonnes.



Les quantités d'emballages varient également avec les flux touristiques en hiver et en été.

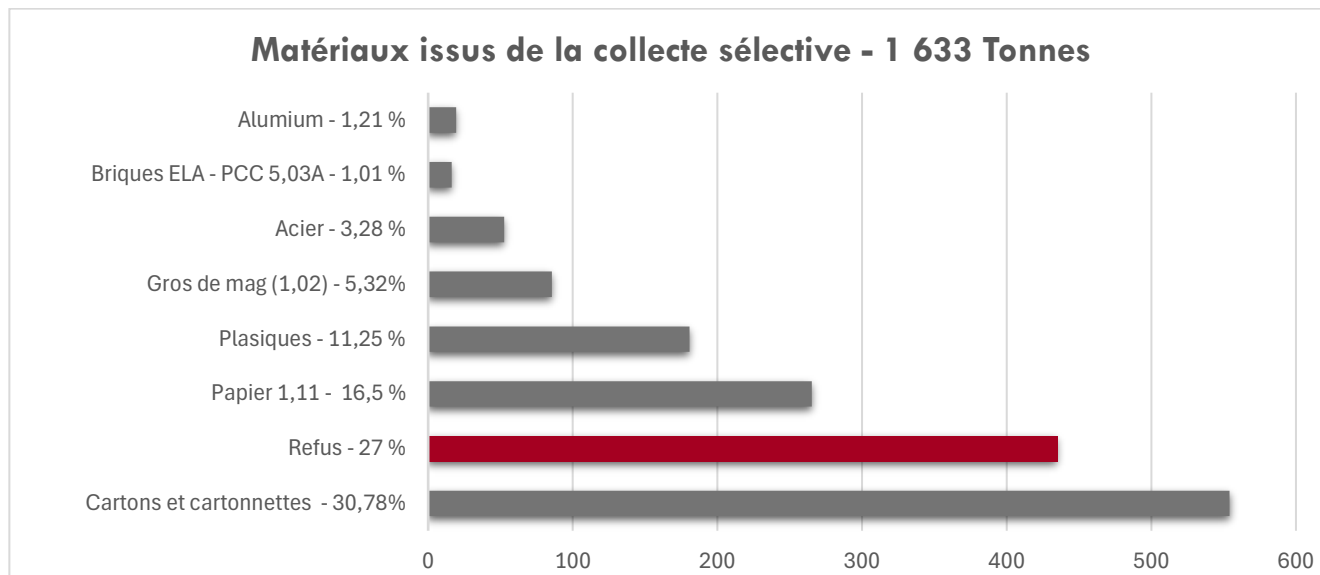
En moyenne **157 Kg / mois en haute saison** et **116 Kg / mois en basse saison**.

▪ **Evolution des tonnages de déchets recyclables collectés sur 10 ans :**



Une fois triés, les déchets de la collecte sélective sont séparés en différents matériaux qui seront recyclés.

▪ **Répartition par matériaux issus de la collecte des emballages :**

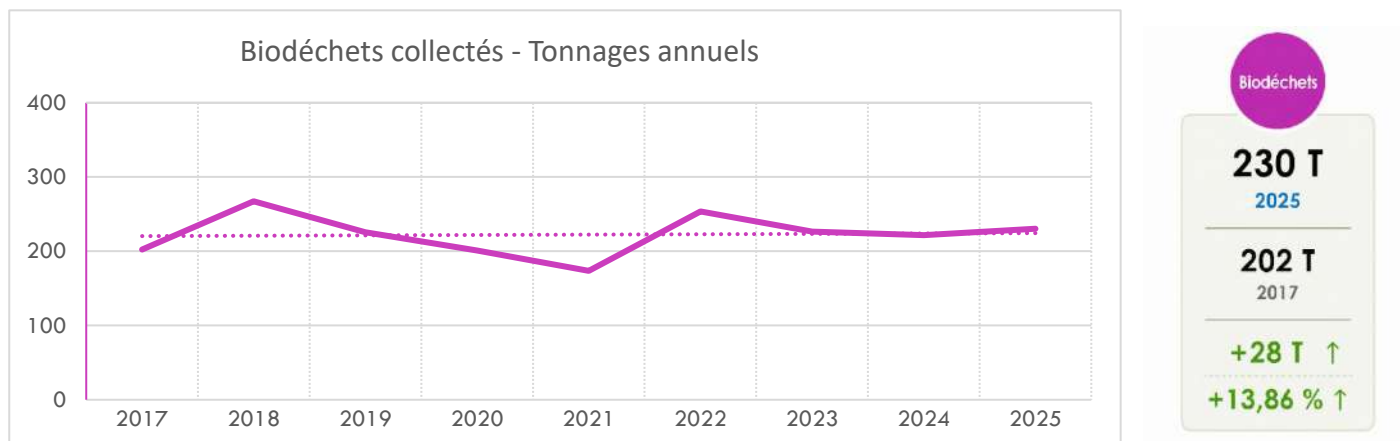


▪ **Recette des matériaux issus de la collecte sélective :**

Produits	Entreprises	Type de collecte	Tonnes reprises en 2025	Prix de reprise moyen / T 2025	Prix de reprise moyen / T 2024	Evolution reprise 2025 / 2024
Plastiques	Valorplast	CS	107 t	270,44 €	169,39 €	↑ 59,7%
Acier	Arcelor	CS	53 t	155,84 €	178,85 €	↓ -12,9%
Verre	OI Manufacturing	CS	1 831 t	8,69 €	25,60 €	↓ -66,1%
Emb. Aluminium	Regeal Affimet	CS	8 t	610,21 €	614,41 €	↓ -0,7%
Aluminium souple	Pyrat	CS	11 t	177,74 €	142,81 €	↑ 24,5%
Brique ELA	Revipac	CS	16 t	13,00 €	13,00 €	→ 0,0%
Papier (1.11)	Excoffier	CS	265 t	102,60 €	116,84 €	↓ -12,2%
PCNC (1.04 - 5.02)	Excoffier	CS	482 t	88,12 €	95,32 €	↓ -7,6%
Gros de magasin (1.02) / Mix Fibreux	Excoffier	CS	85 t	31,70 €	51,00 €	↓ -37,8%
Cartons ondulés (1.05)	Excoffier	Déchetteries et compacteurs	576 t	96,07 €	99,02 €	↓ -3,0%
Batteries	Excoffier	Déchetteries	3 t	434,07 €	479,35 €	↓ -9,4%
Métaux	Excoffier	Déchetteries	453 t	138,18 €	209,89 €	↓ -34,2%
Totaux			3 438 t			

1.3.3 Les biodéchets

En 2025, les biodéchets représentent **2,7 % des déchets ménagers** collectés par la collectivité auprès des professionnels

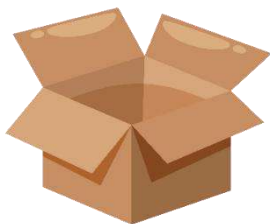


Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables, auprès des professionnels de l'alimentaire et de la restauration volontaire.

Cette année, la collecte des biodéchets a permis de valoriser près de **230 tonnes**, pour 99 professionnels collectés, contre 222 tonnes en 2024 (96 professionnels).

On observe donc un maintien du tonnage collecté et une légère baisse par professionnel, ce qui est cohérent avec le développement de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

1.3.4 Les déchets de déchetteries et les cartons bruns



CARTONS BRUNS collectés en 2025

156 Tonnes,

Soit **8 kg/hab.** permanent (8,6 kg en 2024)

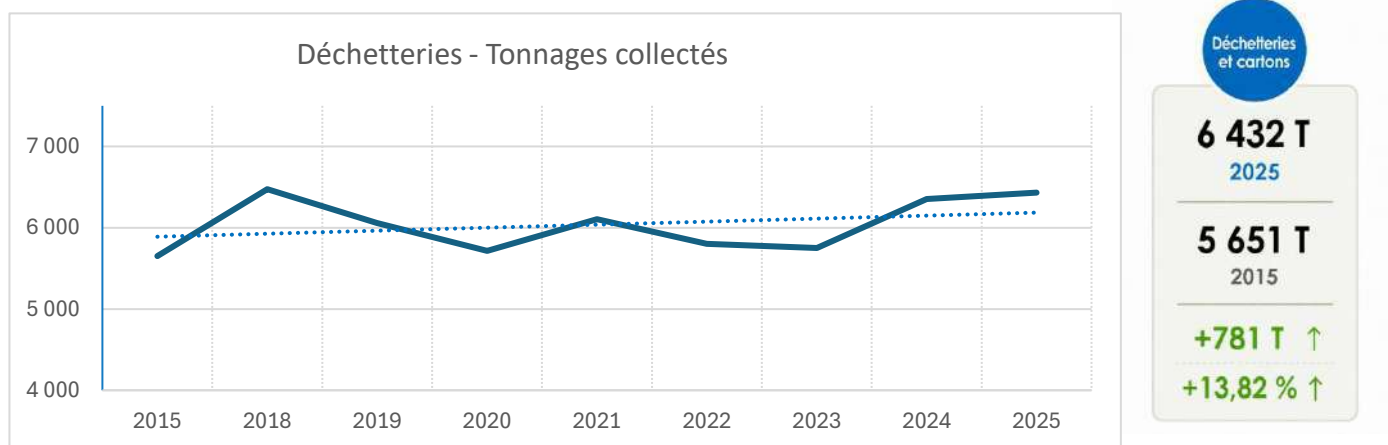


DECHETS DECHETTERIES collectés en 2025

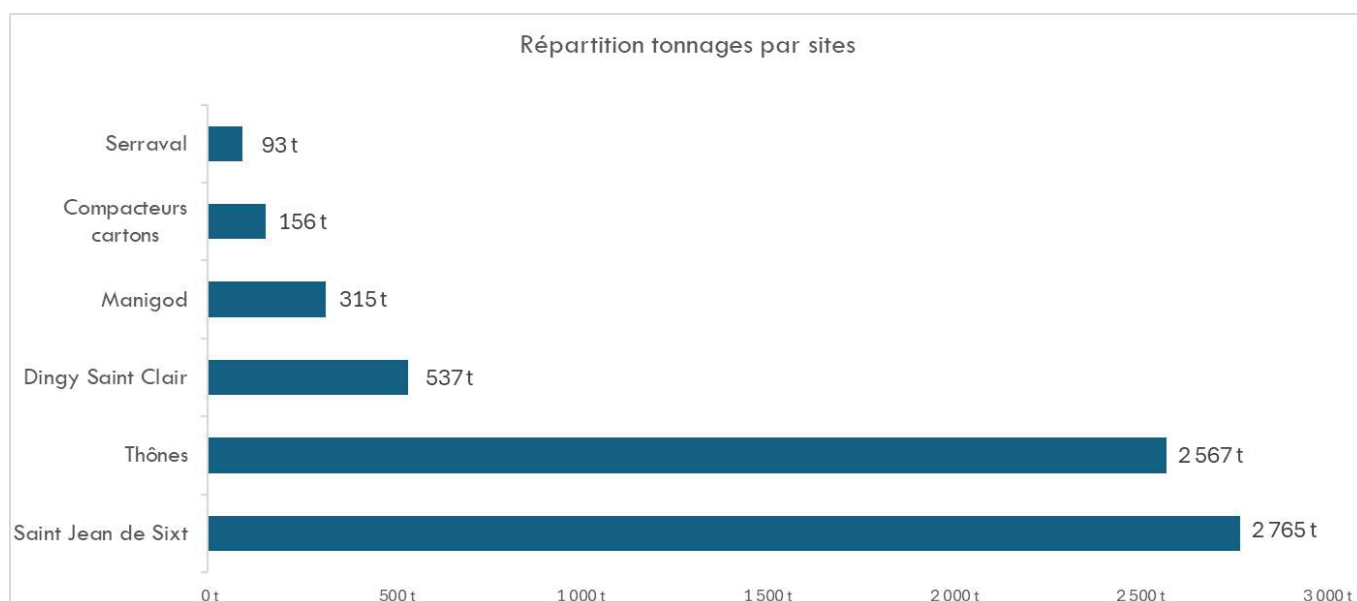
6 276 Tonnes,

Soit **323 kg/hab.** permanent (321 kg en 2024)

▪ Evolution des tonnages de déchetteries et cartons bruns sur 10 ans :



▪ Répartition des tonnages par sites



▪ Tonnages collectés en déchetteries par sites et par flux en 2025 :

Flux	Thônes	St Jean de Sixt	Dingy St Clair	Manigod	Serraval	TOTAUX
Gravats	430,60 t	384,02 t	99,48 t	46,94 t		961 t
Bois Multi rep	630,72 t	800,68 t	125,10 t	89,04 t		1 646 t
Incinérables	318,78 t	361,64 t	93,54 t			774 t
Déchets verts	313,68 t	278,20 t	0,00 t	55,14 t		647 t
Métaux	173,82 t	192,64 t	45,42 t	24,56 t	16,36 t	453 t
Encombrants	6,76 t	13,42 t	3,90 t	56,46 t	74,32 t	155 t
Cartons	190,16 t	181,22 t	38,54 t	0,84 t		411 t
Bois A	33,28 t	147,64 t	34,92 t			216 t
Mobilier	110,25 t	125,59 t	29,47 t	15,90 t		281 t
D3E	127,37 t	95,46 t	21,75 t	12,05 t	1,37 t	258 t
Plâtre, laine minérale menuiseries	125,32 t	96,20 t	30,66 t	6,29 t		258 t
Textiles	42,74 t	32,99 t	5,74 t	3,11 t	0,72 t	85 t
Cadavres animaux	13,65 t	7,50 t				21 t
Huile minérale	7,94 t	5,99 t	2,58 t	0,93 t		17 t
Articles sport	6,02 t	19,07 t				25 t
Eco DDS	8,05 t	6,37 t	2,39 t	1,51 t		18 t
DDS	11,98 t	3,40 t	2,41 t	0,83 t		19 t
Bricolage, jardins, jouets	3,47 t	7,39 t				11 t
Amiante lié	5,45 t	1,03 t				6 t
Huile de friture	1,19 t	2,59 t		0,81 t		5 t
Piles	1,60 t	1,53 t	0,63 t	0,27 t		4 t
Batteries	3,03 t					3 t
Extincteurs	1,26 t					1 t
Bouteilles de gaz	0,26 t	0,12 t				0 t
Pneus	Quantités non communiquées					
TOTAUX	2 567 t	2 765 t	537 t	315 t	93 t	6 276 t

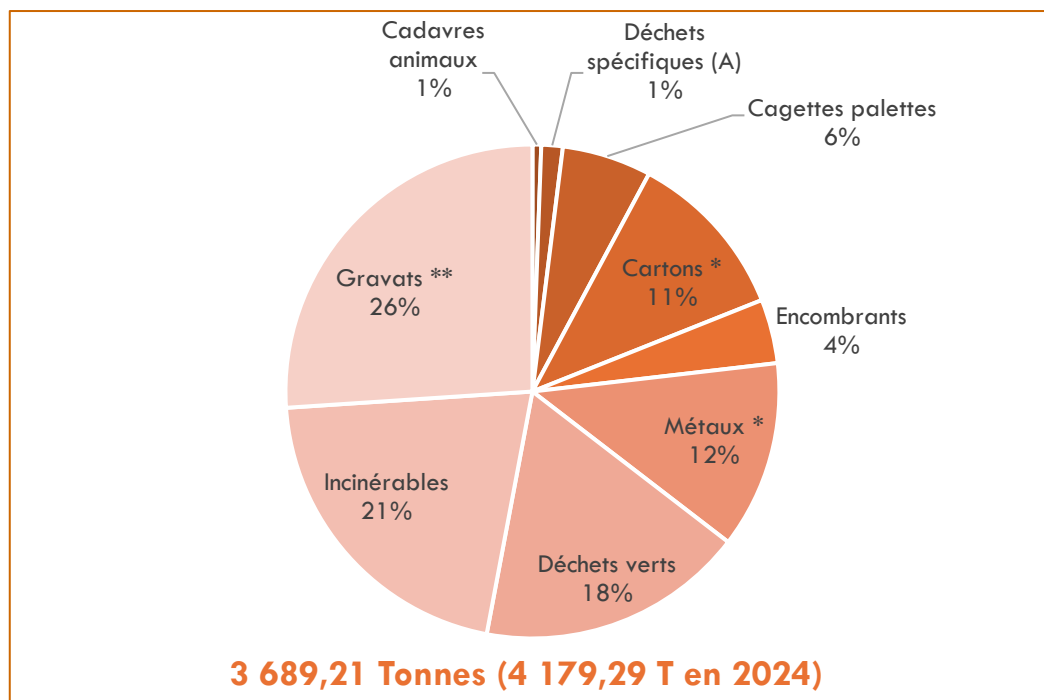
Flux pris en charge par les ECO-ORGANISMES

Flux pris en charge par la CCVT

Tonnages pris en charge par la CCVT

58,80 % DES DECHETS DE DECHETTERIES

(contre 67,60 % en 2024)



* rachats

** soutiens financiers

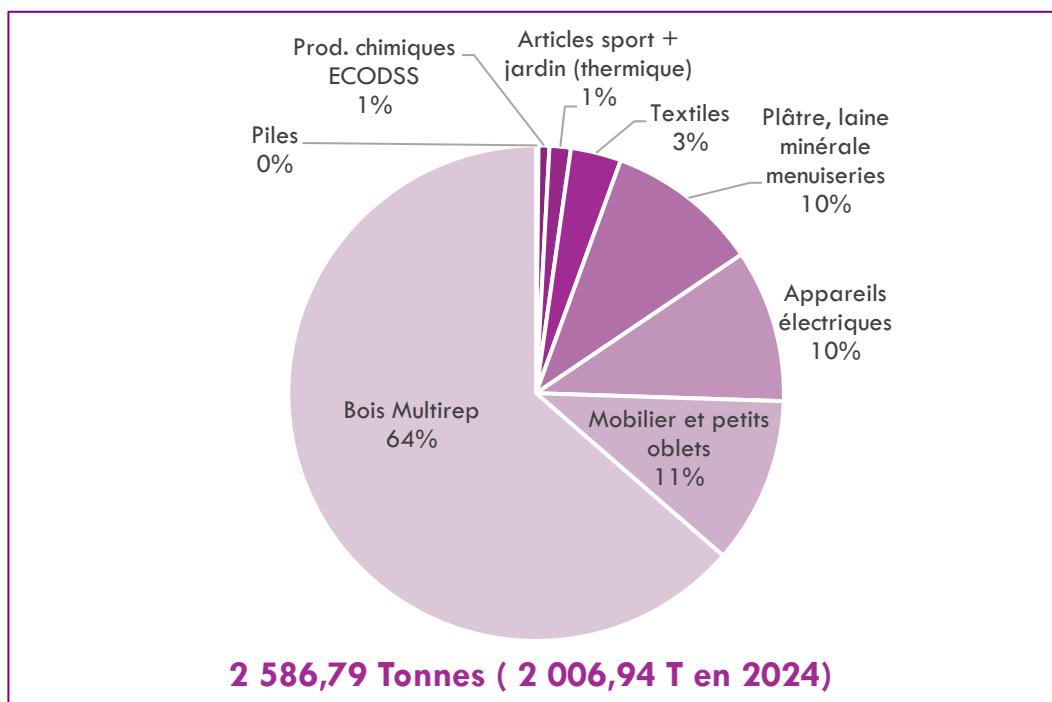


(A) Déchets chimiques professionnels
Huiles végétales
Extincteurs
Batteries
Amiante
Bouteilles de gaz

Tonnages pris en charge par les ECO-ORGANISMES

41,20 % DES DECHETS DE DECHETTERIES

(contre 32,40 % en 2024)



On note une augmentation de quasiment 29% des déchets relevant des Eco-Organismes révélant une fréquentation plus accrue des PROFESSIONNELS du bâtiment profitant du dispositif.

1.4 PREVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION :

◇ LE COMPOSTAGE

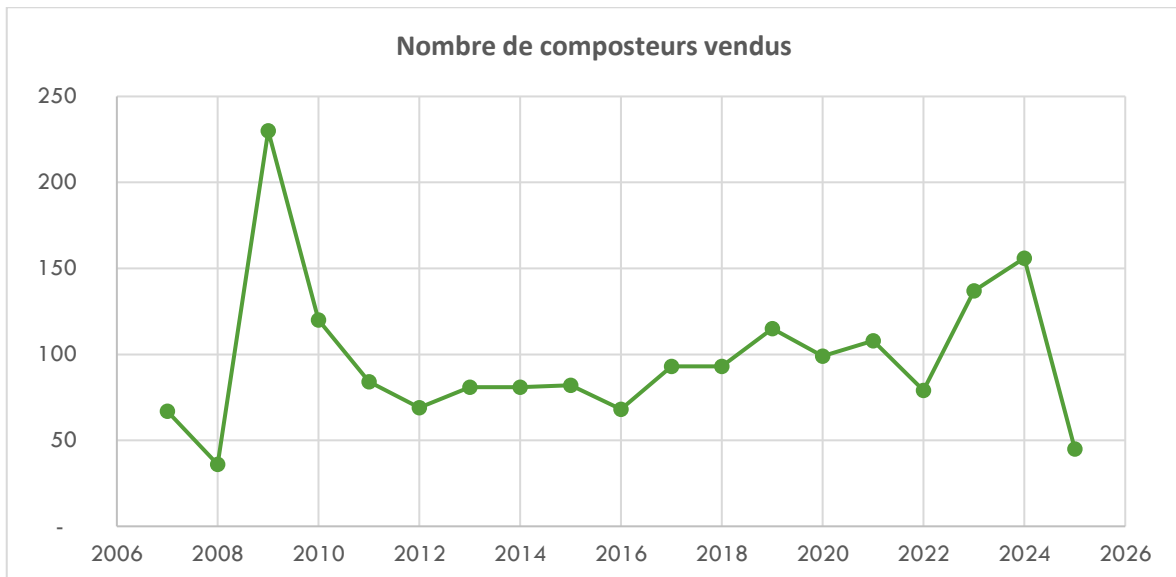
Les déchets organiques représentant en moyenne 1/3 du poids du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères. La CCVT promeut le compostage afin de réduire les quantités de déchets incinérés.

Ainsi, elle propose des composteurs en polyéthylène de 400 L à tarif préférentiel de 20,40 € TTC ou en bois de 600 L à 57,00 € TTC.

La CCVT installe également des sites de compostage partagé en copropriété à tarif préférentiel de 99,00 € TTC. Le site de compostage comporte 2 à 3 bacs en bois de 600 L en fonction du nombre de logements.

Cette année, 45 logements du territoire se sont équipés d'un composteur (contre 156 en 2024).

Depuis 2007, 1804 composteurs ont été vendus aux particuliers auxquels s'ajoutent 10 sites de compostage partagé en copropriété et 13 sites publics.



◇ ANIMATIONS AUPRES DU PUBLIC PAR L'AMBASSADEUR DE TRI

En 2025, 21 animations ont été menées dans les écoles sur les thématiques du tri des déchets, des biodéchets, du compostage et de la réduction des déchets.

Ces animations d'une demi-journée ont été menées par la CCVT et par l'association Natur'Envie, pour renforcer la sensibilisation à l'obligation de tri à la source des biodéchets auprès des élèves.

◇ STOP PUB

La CCVT fournit aux habitants qui le souhaitent des autocollants Stop pub à coller sur leur boîte aux lettres afin de réduire le volume de déchets causé par la publicité papier.

◇ BROYAGE DES DECHETS VERTS

Au printemps 2021, un nouveau service de broyage des déchets verts à domicile a été expérimenté. En 2022, il a été étendu à toutes les communes de la CCVT. Gratuit pour l'utilisateur, ce service a pour objectif de valoriser les déchets de jardin sur place pour éviter les trajets en déchetterie, puis leur transport hors du territoire pour leur traitement. Deux campagnes sont organisées annuellement, au printemps et à l'automne. En 2025, cela a permis de réaliser **379** rendez-vous de broyage, à domicile, réalisés par le chantier d'insertion, contre 407 en 2023.

Soit près de **144 Tonnes** de déchets broyés.

◇ COMMUNICATION TOUT PUBLIC

Des informations relatives au tri et à la réduction des déchets sont communiquées via l'infos tri, le journal intercommunal, le site internet, les réseaux sociaux de la CCVT (Facebook et LinkedIn), des vidéos et la presse.

En outre, la CCVT met à disposition de chaque foyer un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri et permettant de faciliter le stockage et le transport des déchets recyclables jusqu'aux conteneurs.

◇ REEMPLOI EN DECHETTERIES

Dans les déchetteries de THONES, SAINT-JEAN-DE-SIXT et DINGY-SAINT-CLAIR, il est possible de déposer ou récupérer du bois destiné au chauffage. Cela évite le transport hors du territoire de déchets qui sont valorisés localement.

1.5 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT



QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Exutoires finaux et valorisation des déchets collectés



TYPE DE DÉCHETS	EXUTOIRE FINAL	TRAITEMENT / VALORISATION
Ordures ménagères	Usine d'incinération de Chavanod (74)	Valorisation énergétique : électricité et chauffage urbain
Déchets de la collecte sélective	Centre de tri de Villy-le-Pelloux (74)	Valorisation matière des recyclables ; valorisation énergétique des refus
Verre	Usine de traitement du verre de Béziers (34)	Valorisation matière
Biodéchets	Unité de méthanisation de Tournon (73)	Production de biogaz ; digestat valorisé en engrais
Plâtre	Regroupement à Bons-en-Chablais (74), traitement Placoplâtre Chambéry (73)	• 81 % valorisation matière • 13 % valorisation énergétique • 6 % enfouissement
Gravats	Ecopôle de la Semine – Chêne-en-Semine (74)	100 % valorisation matière
Cartons	Centre de traitement de Laveyron (26)	100 % valorisation matière
Encombrants non incinérables	Tri et broyage (Excoffier) : broyage afin d'augmenter la part incinérable	• 80 % valorisation énergétique • 10 % valorisation matière • 10 % enfouissement
Déchets résiduels incinérables	Unité de valorisation énergétique de Chavanod (74)	100 % valorisation énergétique
Déchets verts	Site de compostage de Perrignier (74)	Compost conforme NFU 44-051 ; 100 % valorisation matière
Bois A (palettes, cagettes)	Cogénération biomasse de Golbey (88)	100 % valorisation énergétique
Bois multi-REP (objets de la maison en bois)	Site de regroupement de Villy-le-Pelloux (74)	• 70 % valorisation matière • 27 % valorisation énergétique • 3 % enfouissement
Mobilier (hors bois)	Site de regroupement de Villy-le-Pelloux (74)	• 51 % valorisation matière • 49 % valorisation énergétique
Menuiseries vitrées	Filières éco-organismes	• 99 % valorisation matière • 1 % enfouissement
Laine de verre	Filières éco-organismes	100 % valorisation matière
Laine de roche	Filières éco-organismes	• 97 % valorisation matière • 3 % valorisation énergétique
Ferrailles	Tri et préparation à Groisy puis valorisation à Saint-Apollinaire (21)	100 % valorisation matière
Batteries	Site de valorisation d'Arnas (69)	85 % valorisation matière
Huiles végétales	Régénération à Chambéry (73)	100 % valorisation matière
Huiles minérales	Centres de traitement de Luzinay (38)	Régénération ou valorisation énergétique
DMS (Déchets ménagers spéciaux)	Centres spécialisés de Salaise-sur-Sanne (38)	Valorisation matière et énergétique
Amiante	Centre d'enfouissement de Pontailleur-sur-Saône (21)	100 % enfouissement
Textiles	Centre TRIVALLÉE à Gilly-sur-Isère (73)	Réemploi, friperie, effilochage ; 100 % valorisation matière

2 LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Présentation budgétaire

◇ Organisation budgétaire du service

Le service public de gestion des déchets est financé via un **budget annexe autonome**, garantissant une parfaite lisibilité des coûts et des ressources propres au service.

Chaque euro versé par l'usager via la redevance est exclusivement affecté pour la gestion des déchets (collecte, transport et traitement) et ne peut pas servir à financer d'autres dépenses de la collectivité.

Ce budget retrace l'intégralité des **dépenses et des recettes**, réparties en deux sections distinctes :

- **La section de fonctionnement**, qui regroupe les opérations liées à la gestion courante du service (charges de personnel, prestations de collecte et de traitement, entretien, fournitures, etc.)
- **La section d'investissement**, qui concerne les dépenses d'équipement (acquisition de matériel, travaux, infrastructures) ainsi que le remboursement du capital de la dette

◇ Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel constitue un **acte d'autorisation et de prévision** des dépenses et des recettes pour l'exercice à venir.

Il intègre l'ensemble des inscriptions budgétaires votées au cours de l'année :

- Budget primitif
- Budget supplémentaire
- Décisions modificatives

◇ Budget réalisé

Le budget réalisé retrace l'ensemble des opérations effectivement exécutées au cours de l'exercice, à travers les **mandats** (dépenses) et les **titres de recettes**.

Il se décompose également en deux sections :

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement.



SERVICE PUBLIC
DE GESTION
DES DÉCHETS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Un budget au service d'un fonctionnement
performant et d'investissements durables



RÉPARTITION DU BUDGET 2025

par section



BUDGET TOTAL 2025

9 195 408 €

Un budget équilibré pour
assurer la continuité du service
et préparer l'avenir.



FONCTIONNEMENT

Charges d'exploitation
du service

6 109 744 €

66 %

du budget total



INVESTISSEMENT

Équipements, travaux
et remboursement
de la dette

3 085 664 €

34 %

du budget total



Conformément aux règles budgétaires des collectivités,
chaque section est présentée en équilibre
entre dépenses et recettes.

*66 % du budget consacrés
au fonctionnement du service*



FOCUS FONCTIONNEMENT

DÉPENSES PRINCIPALES

- Charges de personnel
- Énergie
- Entretien et maintenance
- Fournitures
- Prestations et services extérieurs
- Charges financières
- Opérations d'ordre

RECETTES PRINCIPALES

- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- Soutiens des éco-organismes
- Produits de valorisation (revente de matériaux)
- Produits des activités annexes
- Autres produits



Excédent dégagé = capacité d'autofinancement
pour les investissements



FOCUS INVESTISSEMENT

DÉPENSES PRINCIPALES

- Remboursement du capital de la dette
- Création et aménagement de déchetteries
- Déploiement et modernisation des PAV
- Acquisition d'équipements techniques
- Renouvellement matériel roulant

RECETTES PRINCIPALES

- Emprunts
- Opérations d'ordre
- Excédent d'investissement reporté



Excédent dégagé = capacité d'autofinancement
pour les investissements



TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

Une information claire
et accessible sur
l'utilisation des deniers
publics.



PILOTAGE MAÎTRISÉ

Un suivi rigoureux pour
garantir l'équilibre financier
et la qualité du service.



SERVICE PUBLIC PERFORMANT

Des moyens mobilisés
pour un service de qualité
au quotidien.



ENGAGEMENT POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Des investissements tournés
vers la prévention, la valorisation
et la transition écologique.



À SAVOIR

Les opérations d'ordre sont des écritures comptables sans impact sur la trésorerie.
Elles concernent des mouvements internes (amortissements, transferts entre sections...) et donnent lieu simultanément à une dépense et une recette budgétaire.

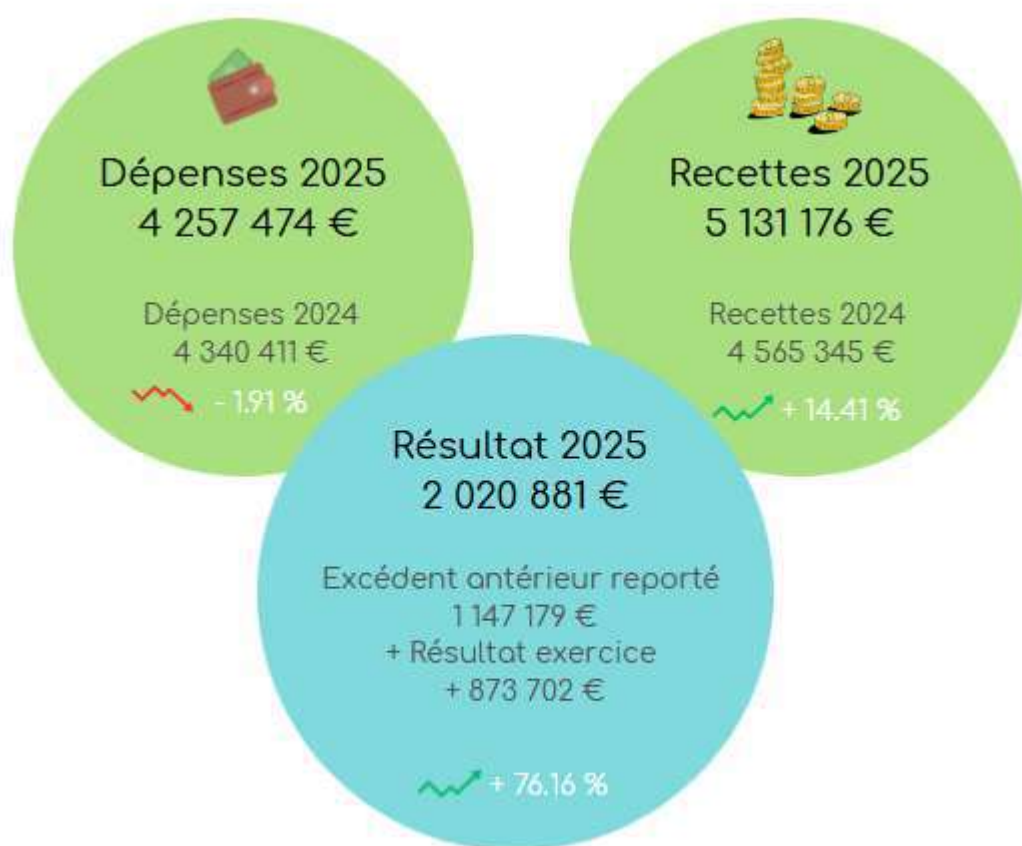


2.2 Section fonctionnement : « faire tourner le service au quotidien »

Réalisé 2025 (hors résultat antérieur reporté) :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires nécessaire à la gestion du service déchets qui doivent être couvertes par les recettes et contributions des usagers.

En 2025, nous constatons une **baisse des dépenses** et une **hausse des recettes**, ce qui renforce la santé financière de notre service.



Le résultat de l'année : Le service dégage un excédent de **873 702 €** sur l'exercice seul. En y ajoutant les réserves des années précédentes, nous disposons d'un résultat cumulé de **2 020 880 €**.

👉 Cette provision permettra d'amortir les pics d'investissement à venir : camions et travaux sur les déchetteries.

Répartition des dépenses de fonctionnement :

En 2025, nous constatons une **baisse des dépenses** et une **hausse des recettes**, ce qui renforce la santé financière de notre service.

Les principales dépenses	Montant	Part du budget
 Collecte et traitement des déchets	2 298 310 €	54 %
 Charges de personnel	783 108 €	19 %
 Fonctionnement général	568 170 €	13 %
 Dotation amortissements/Sortie immo	526 967 €	12 %
 Charges financières	46 118 €	1 %
 Autres dépenses	34 801 €	1 %
 Total dépenses	4 257 474 €	

Le saviez-vous ?

Plus de la moitié du budget est consacrée au traitement physique de vos déchets.

 Les amortissements sont des écritures comptables obligatoires. Ce n'est pas une facture payée à un fournisseur, mais une provision pour le renouvellement des matériels et infrastructures.

Elles traduisent l'usure des équipements au fil du temps.



Répartition des recettes de fonctionnement : comment nous finançons cela :

Le financement repose majoritairement sur les usagers.

Les principales recettes	Montant	Part des budget
 REOM	4 041 224 €	79 %
 Soutiens des éco-organismes	729 571 €	14 %
 Revente de matières recyclables	262 775 €	5 %
 Autres produits de service	30 554 €	1 %
 Amortissements subvention en cours	27 621 €	1 %
 Autres produits	39 431 €	1 %
 Total recettes	5 131 176 €	

Le saviez-vous ?

La Redevance d'Ordures Ménagère (REOM) constitue la principale ressource du budget déchets et représente près de 79 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les soutiens financiers (14 %) dépendent directement de la qualité de votre tri : plus nous trions bien, plus nous recevons d'aides.

 La REOM est donc l'outil d'indépendance financière du service : elle couvre le fonctionnement du service au quotidien et le financement des équipements.



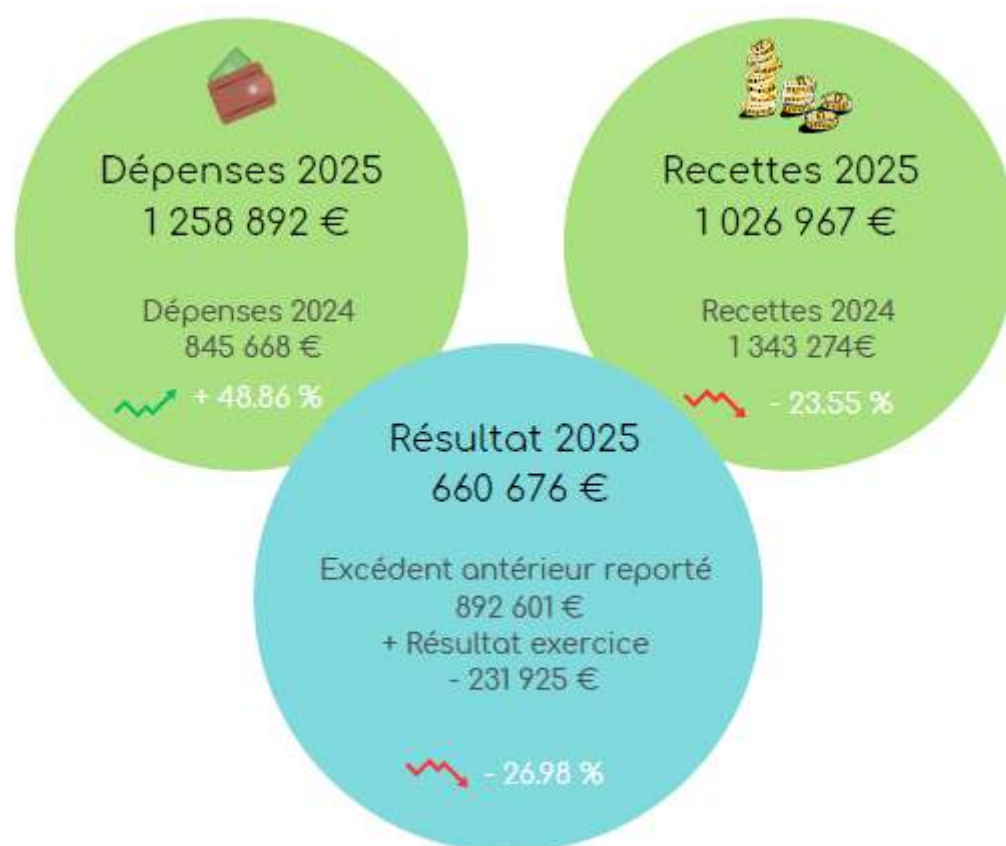
2.3 Section d'investissement : « construire l'avenir »

Réalisé 2025 (hors résultat antérieur reporté) :

Contrairement au fonctionnement quotidien, la section d'investissement constitue l'ensemble des opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité (bâtiments, véhicules...)

Elle permet d'acquérir, réaliser et renouveler les équipements nécessaires au fonctionnement du service.

L'année 2025 a été marquée par une forte dynamique de renouvellement du matériel.



Le résultat final :

La santé financière globale de l'investissement reste positive grâce au **solde de l'exercice précédent**. Ce report permet d'absorber le déficit de 2025 et d'afficher un **résultat cumulé positif de 660 676 €** à la clôture

👉 Ce montant constitue une réserve pour financer les projets de 2026.

Répartition des dépenses d'investissement :

En 2025, nous avons priorisé le renouvellement du matériel et l'amélioration des infrastructures.

Les principales dépenses	Montant	Part du budget
 Renouvellement des camions (achat des châssis)	432 603 €	34 %
 Remboursement du capital de la dette	351 025 €	28 %
 Travaux d'extension des déchetteries	318 925 €	25 %
 Installation de nouveaux PAV et travaux	122 025 €	10 %
 Amortissements subventions en cours	27 621 €	2 %
 Achat d'équipements divers	6 693 €	1 %
 Total dépenses	1 258 892 €	

👉 Les investissements 2025 ont principalement porté sur le renouvellement des équipements pour un service plus performant et l'amélioration des infrastructures du service pour mieux accueillir les usagers.



Répartition des recettes d'investissement : d'où vient l'argent pour investir :

Pour payer ces équipements, nous utilisons deux leviers principaux : l'emprunt et nos propres économies.

Les principales recettes	Montant	Part du budget
 Emprunt contracté	500 000 €	49 %
 Dotation amortissements	518 360 €	50 %
 Sorties d'inventaire	8 607 €	1 %
 Total recettes	1 026 967 €	

👉 Cet emprunt contribue au financement et permet de répartir le coût dans le temps.

Pour l'exercice 2025, la section d'investissement présente un résultat positif de 660 676 €, en intégrant le solde positif de 892 601 € de l'exercice précédent.

En 2025, le service autofinance ses investissements à hauteur de 50% limitant ainsi le recours à l'emprunt.



2.4 Recettes issues de la vente des matériaux

La vente de matières recyclables est directement liée au cours des matières premières. Or, depuis le début des années 2020, celui-ci est très fluctuant, en lien avec le contexte économique mondial.

2.5 Soutiens issus des Eco organismes

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, la CCVT bénéficie de soutiens financiers versés par les éco-organismes agréés. Ces contributions participent à la maîtrise des coûts du service et au développement du recyclage.



Les éco-organismes jouent un rôle de partenaires financiers essentiels dans l'équilibre budgétaire de notre service de gestion des déchets. Leur contribution permet d'alléger la facture finale pour la collectivité et, par extension, pour les usagers.

Leur rôle est de réduire ce que nous appelons le **coût aidé**. Il s'agit de la somme qui reste réellement à la charge de la collectivité après avoir déduit de nos dépenses.

2.6 Coût aidé

Le coût aidé correspond au coût/charges de gestion des déchets restant à financer par la collectivité après déduction des reprises de matériaux et des soutiens/subventions.

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetterie	TOTAL
Dépenses	1 757 315 €	1 422 203 €	1 044 155 €	4 223 673 €
Recettes	57 871 €	847 417 €	184 386 €	1 089 673 €
Coût aidé	1 699 444 €	574 786 €	859 769 €	3 134 000 €
<i>Coût aidé 2024</i>	<i>1 931 588 €</i>	<i>485 941 €</i>	<i>950 530 €</i>	<i>3 368 059 €</i>
Tonnage	5 050 T	3 463 T	6 432 T	14 945 T
Coût à la tonne	337 € T	166 € T	134 € T	210 € T
<i>Coût à la tonne en 2024</i>	<i>372 € /T</i>	<i>149 € /T</i>	<i>150 € /T</i>	<i>227 € /T</i>

En 2025, le coût global aidé s'établit à 3.13 M€ HT, pour une population INSEE de **19 436** habitants, ce qui ramène **le coût aidé par habitant à 161,25 €**.

Ce coût couvre l'intégralité du cycle de vie de vos déchets, de votre poubelle jusqu'à leur valorisation finale.

L'analyse est la suivante :

- **Ordures ménagères** : une baisse notable s'expliquant de la façon suivante :
 - Une baisse de la masse salariale (effectif non complet)
 - Une variation des coûts du Sila
 - Une dotation aux amortissements moins importante que l'année précédente

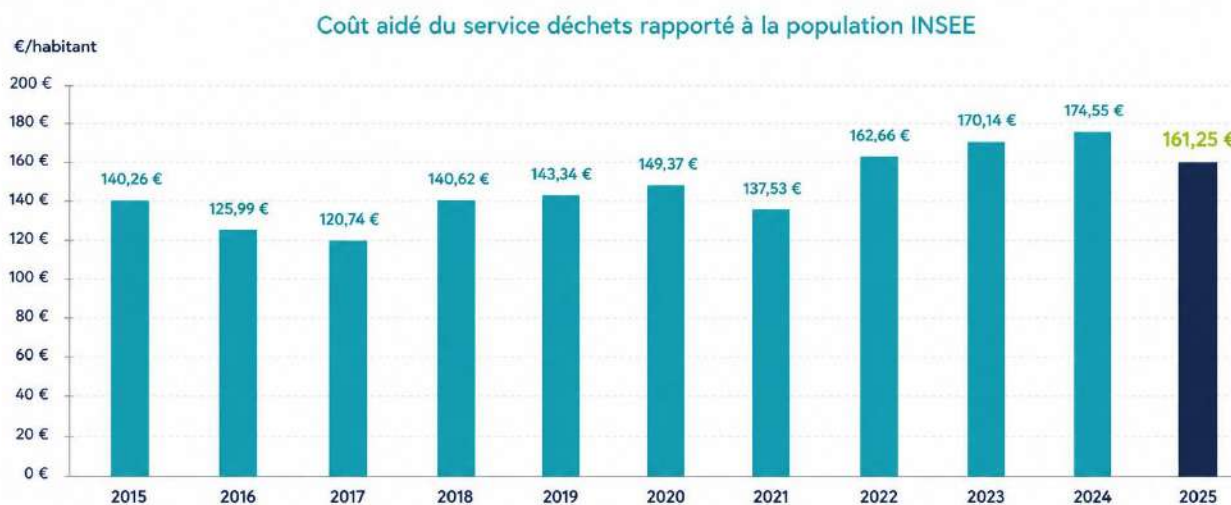
- **Collecte sélective** : une hausse des coûts

A l'inverse des ordures ménagères, le coût du tri a augmenté. 3 facteurs principaux expliquent cette hausse :

- **L'augmentation des « refus de tri »** : L'extension des consignes de tri engendre une augmentation de 5% des refus de tri entre 2024 et 2025 suivant la tendance nationale. Les refus de tri sont des déchets mis dans les emballages qui ne devraient pas s'y trouver. Cela engendre une opération supplémentaire de tri et donc un coût supplémentaire pour la CCVT.
- **L'entretien du matériel** : Les coûts de maintenance de nos camions de collecte (BOM) ont augmenté. En effet, nous avons reçu avec du retard les nouveaux camions, nécessitant de faire fonctionner le matériel ancien plus longtemps.
- **Les surcoûts de transport** : À la suite de l'incendie du centre de tri de Chêne-en-Semine les déchets issus de la collecte sélective ont dû être répartis sur différents centres de tri éloignés de notre territoire jusqu'à la réouverture du centre le 10 décembre 2025. Cela a généré un surcoût de transport important.

- **Déchetteries** : La baisse se poursuit dans le cadre du développement de la REP Bâtiment, instauré en cours de l'année 2024.

ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR HABITANT (INSEE)



Après une baisse entre 2015 et 2017, le coût aidé par habitant augmente progressivement depuis 2018. La hausse marquée entre 2021 et 2024 s'explique principalement par l'augmentation des coûts de traitement, de collecte et par l'impact de l'inflation sur les prestations et les matières. En 2025, le coût aidé par habitant est estimé à 161,25 €, en diminution par rapport à 2024.

Source : CCVT – Données comptables – Population INSEE

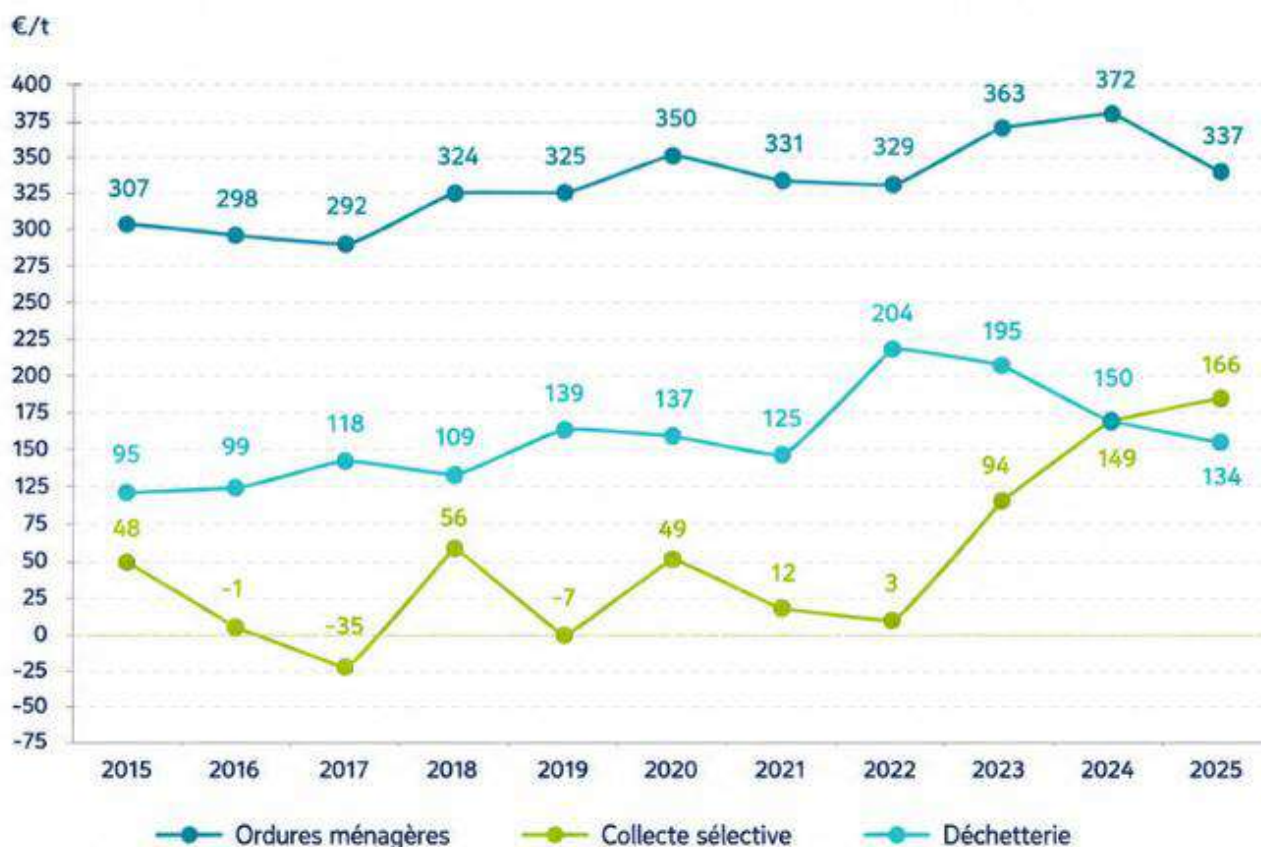
COÛT AIDÉ PAR HABITANT EN 2025

161,25 €

Le "coût aidé" (ce qu'il reste à la charge de la collectivité après avoir reçu les aides et vendu les matériaux recyclables) est très sensible au contexte économique mondial.

Par exemple, la revente de nos matières recyclables (plastique, papier, métaux) dépend directement des cours mondiaux, qui sont très fluctuants depuis 2020.

ÉVOLUTION DU COÛT À LA TONNE EN €/T



Des coûts qui évoluent différemment selon les flux, reflet de dynamiques de **collecte**, de **traitement** et de **valorisation**.



ORDURES MÉNAGÈRES

337 €/t

en 2025

-9,4 %

par rapport à 2024



COLLECTE SÉLECTIVE

166 €/t

en 2025

+11,4 %

par rapport à 2024



DÉCHETTERIE

134 €/t

en 2025

-10,7 %

par rapport à 2024

Source : CCVT – Données comptables

2.7 Pr vision des investissements pour 2026

Ambitions du service d chets 2026

Mise en conformit  des d chetteries

Extension de la d chetterie de Th nes

Modernisation globale du site
pour am liorer la fluidit  et la
capacit  d'accueil des
usagers.



Renforcement du maillage territorial



Installation de nouveaux conteneurs de tri

(Points d'Apport
Volontaire) sur l'ensemble
du territoire

Lutte contre les d p ts sauvages



Vid o-protection

D ploiement de dispositifs
mobiles pour identifier et
dissuader les abandons de
d chets ill gaux.